

COMPTE-RENDU

Séance du 24 Février 2020

L'an 2020 et le 24 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de VAUCOULEUR Serge Maire

Présents : M. VAUCOULEUR Serge, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, JACQUES Chantal, REDON-JUMEAU Patricia, MM : AMANI Bastoi, BRUNEAU Gilles, JACQUET Daniel, MOAL Eric, RACINE Pierre, TOUSSAINT Marc, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GARCIA Elodie à M. MOAL Eric

Absent(s) : Mme PASSERARD Corinne, MM : LENOIR Stéphane, LUZU Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/02/2020

Date d'affichage : 12/02/2020

A été nommée secrétaire : Mme CHEDRI Timmy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Compte de gestion 2019 du budget principal
Compte administratif 2019 du budget principal
SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDES pour l'achat d'énergies, de fournitures,
de services associés
Renouvellement du contrat d'entretien de la signalisation tricolore

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire souhaite que soit rajouté deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle LITTLE EVAN
- Vote de la motion de l'association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne : Eau et Assainissement-pour des aides publiques à la hauteur des enjeux

Le Conseil municipal accepte de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

DELIB2020_04 : Compte de gestion 2019 du budget principal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après

s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à douze voix pour, zéro contre,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0)

DELIB2020_05 : Compte administratif 2019 du budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions d'exécution du budget Communal de l'exercice 2019.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Timmy CHEDRI, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2, R. 2342-1 et D. 2342-12,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2019 approuvant le budget principal de l'exercice 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal, arrêté comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 527 435,55 €
- Recettes : 676 609,26 €
- Excédent d'exploitation : **149 173,71 €**
- Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire : **17 915,23 €**

Excédent antérieur reporté : **453 171,93 €**

Soit un excédent total cumulé de **620 260,87€**

Section investissement :

- Dépenses : 585 171,47 €
- Recettes : 463 992,41 €

- Déficit d'investissement : 121 179,06 €
- Déficit antérieur reporté : 20 263,55 €
- Soit un déficit d'investissement cumulé de 141 442,61 €
- **Excédent total cumulé : 478 818,26 €**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0)

DELIB2020_06 : SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDES pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services associés

Considérant que La loi *NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie)* du 7 décembre 2010, et *la relative à l'énergie et au climat* du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Vu

Le code de la commande publique et son article L2313,

Le code de l'énergie,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

La délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme et les modalités financières.
- ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0)

DELIB2020_07 : Renouvellement du contrat d'entretien de la signalisation tricolore

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien de la signalisation tricolore avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE IDF.

M. le Maire fait lecture du contrat

Le conseil municipal,

OUI, Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à douze voix pour, zéro voix contre,

- ADOPTE le contrat d'entretien de la signalisation tricolore avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE IDF

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0)

DELIB2020_08 : Subvention exceptionnelle LITTLE EVAN

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'association LITTLE EVAN a adressé une demande de subvention exceptionnelle à la mairie.

M. le Maire demande à M. RACINE, président de l'association, de quitter la salle.

M. le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € sous réserve de l'obtention du bilan de l'année 2019 de l'association

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à onze voix pour, zéro contre,

d'OCTROYER à l'association LITTLE EVAN une subvention de 300 € sous réserve de l'obtention du bilan de l'année 2019 de l'association

Dit que cette somme sera imputée sur l'article 6574 du budget 2020

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0)

DELIB2020_09 Motion de l'association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne : Eau et Assainissement-pour des aides publiques à la hauteur des enjeux

M. le Maire fait lecture au Conseil municipal de la motion de l'association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne : Eau et Assainissement, pour des aides publiques à la hauteur des enjeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à douze voix pour, zéro contre,

Soutient la motion de l'association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne : Eau et Assainissement, pour des aides publiques à la hauteur des enjeux.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0)

Questions diverses :

M. le Maire fait lecture d'un mail reçu en mairie émanant du Syndicat des Energie de Seine-et-Marne (SDESM) concernant la possibilité de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public ou d'utiliser des dispositifs permettant de diminuer les intensités lumineuses. Ces dispositifs permettent d'une part la réduction de la facture de consommation d'électricité de l'éclairage public et d'autre part la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le débat s'engage autour de ce sujet. M. Vieira indique qu'il n'est pas pour l'extinction nocturne mais de procéder au remplacement du reste des anciennes lampes par des LED. M.

le Maire demande de vérifier si l'opération « 3 000 lampes ballons » sera renouvelée par le SDESM.

Association de football : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par un ancien habitant de Valence-en-Brie qui souhaiterait relancer l'association de football. Il aurait une équipe d'adulte dont 3 joueurs habitant la commune. M. le Maire a également précisé à cette personne que des travaux étaient à prévoir dans le vestiaire : le ballon d'eau chaude est hors service, le surpresseur ne fonctionne pas. M. MOAL précise que le championnat ayant commencé il est impossible à l'association de repartir en cours d'année. Il faut attendre septembre 2020 et M. MOAL informe également que l'association est en "sommeil". Mme CHEDRI indique qu'il serait judicieux que la personne intéressée par l'association présente un dossier plus complet.

Véhicules incendiés sur la place de l'église : M. le Maire indique qu'il faut refaire la chaussée. ALLIANZ l'assurance de la commune va faire le nécessaire auprès des propriétaires des véhicules brûlés. Suite à une question posée par Mme REDON, M. le Maire explique que les véhicules ont été évacués par l'assurance des propriétaires.

Travaux en cours :

- l'entreprise BERTELIC intervient actuellement dans les locaux de la mairie pour la modernisation du réseau informatique de la mairie.
- la ligne téléphonique de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Les fils ont été coupés. Un devis a été demandé à l'entreprise BERTELIC.

Mme CHEDRI prend la parole et indique que concernant la fibre optique, les opérateurs traditionnels vont pouvoir proposer leurs services à partir de mars 2020 contrairement aux « petits » opérateurs qui ont eu la possibilité de proposer leurs services depuis décembre 2019.

Tour de table :

Mme CHEDRI : problème avec le réseau internet ORANGE qui ne fonctionne pas bien sur la commune y compris l'opérateur BOUYGUES. M. le Maire reprend la parole et explique qu'une enquête demandée par la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux a été effectuée concernant les problèmes de réseaux de téléphonie mobile que peuvent rencontrer les communes.

M. AMANI : réunion du comité des fêtes et de la commission des fêtes. Il a été décidé de modifier les dates des brocantes qui auront lieu les dimanches 17 mai et 20 septembre. La Saint-Nicolas aura lieu le samedi 5 décembre et le marché de Noël le dimanche 6 décembre.

Mme CHEDRI prend la parole et indique que la brocante a toujours eu lieu le jour de la fête communale soit le premier dimanche de mai. M. AMANI répond qu'il n'y a plus de fête communale. Les manèges ne viennent plus.

M. RACINE : souhaite savoir où en est la sécurisation du bassin de rétention d'eau du lotissement Le Val Javot. M. le Maire répond que c'est au syndicat du lotissement qu'incombe la mise en place d'une barrière de protection. M. le maire informe qu'il ira rencontrer le président de l'association syndicale du Val Javot.

M. RACINE reprend la parole et explique que deux enfants scolarisés sur Echouboulains nécessitant la présence d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) à mi-temps n'en bénéficiaient pas depuis la rentrée scolaire et sans cela ils auraient dû arrêter leur scolarité. Afin de régler ce problème, l'éducation nationale a « partagé » l'AVS à temps complet dont bénéficie un enfant scolarisé à l'école de Valence-en-Brie. L'éducation nationale avait préparé d'avance le

dossier de passage à mi-temps de l'AVS sur l'école d'Echouboulains et d'un autre mi-temps sur l'école de Valence-en-Brie. Les parents de l'enfant bénéficiaire de l'AVS à temps complet se sont retrouvés devant le fait accompli. Ils ont accepté cette solution afin de permettre aux deux enfants scolarisés sur Echouboulains de pouvoir terminer leur année scolaire. Le reste du temps se sont les ATSEM des écoles qui compensent la non-présence de l'AVS. M. RACINE les remercie de leur action auprès des enfants. Le gros problème est que pour pouvoir continuer à bénéficier de l'activité piscine, l'enfant scolarisé à Valence-en-Brie est accompagné de sa mère. De ce fait la maman se substitue à l'éducation nationale. Ce problème risque à terme de concerner le syndicat de regroupement pédagogique. Mme CHEDRI prend la parole et demande s'il n'est pas possible d'obtenir une aide de la Communauté de communes. M. le Maire répond que cette dernière n'ayant pas cette compétence, elle n'en n'a pas le financement. M. AMANI indique que les communes peuvent soutenir les parents dans leurs démarches administratives et précise que les ATSEM ne sont pas formées comme le sont les AVS.

M. RACINE indique qu'il n'y a que trois AVS à temps plein en Seine-et-Marne qui est le seul département de France à en avoir autant.

M. TOUSSAINT souhaite savoir comment s'est passée l'intervention sur le nid de frelons asiatique situé sur un arbre dans le parc. M. le Maire répond que la personne a procédé à des tirs de billes sur le nid qui était vide. La Reine a dû s'enterrer sous terre au pied de l'arbre. Il faudra surveiller en été que les frelons asiatiques ne reviennent pas.

M. MOAL indique que la fête de la musique ayant lieu cette année le dimanche 21 juin, le comité des fêtes l'organise le samedi 20 juin aux Fours à Chaux.

M. TOUSSAINT reprend la parole et souhaite remercier le conseil municipal pour les six années passées ainsi que M. le Maire pour tous ses mandats.

M. le Maire remercie le conseil municipal actuel ainsi que toutes les équipes municipales depuis 1993.

Mme REDON explique que ses six années ont été pour elle une expérience enrichissante et agréable humainement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à vingt et une heures.

En mairie, le 25/02/2020

Le Maire

Serge VAUCOUILLER

